



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DICTÉE

Vous voulez tester votre orthographe ou vous avez la nostalgie de vos années d'école ?

Vous voulez passer un bon moment ?

La Bibliothèque Municipale organise le **SAMEDI 7 NOVEMBRE** une **DICTEE** pour tous (de 6 à 96 ans).

Ne soyez pas inquiets, pas celle de Bernard Pivot, juste une invitation à tester ses connaissances !

Alors venez nombreux ! Un cadeau sera offert au meilleur de chaque catégorie.

Un bulletin d'inscription se trouve au dos de ce document. Merci de le renvoyer à la Mairie avant le lundi 2 novembre.

COMITE DE JUMELAGE

Le Comité de Jumelage vous propose la reprise de cours hebdomadaires d'italien.

Ces cours se passeront au centre socioculturel. Leur jour et leur coût seront fonction des inscriptions.

Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de Fabienne RAGON au 06.10.67.43.79

BUREAU DE POSTE

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Comme vous avez pu l'observer, la Poste a décidé de regrouper les horaires d'ouverture au public du bureau saint-rémois sur trois jours (mardi, mercredi et jeudi).

Pourtant, l'ouverture le samedi est absolument indispensable, seul jour ouvert vraiment accessible aux actifs.

Selon les propres statistiques de la Poste, en fermant le vendredi, le samedi et le lundi, cela équivaut à une perte sèche de 50,83% de sa clientèle habituelle, plus que celle qu'elle souhaite conserver. Mais le souhaite-t-elle vraiment ? La baisse de fréquentation du bureau n'est utilisée que comme un prétexte pour amorcer sa fermeture définitive.

Depuis 2010, les municipalités successives se sont toujours opposées à toute fermeture, réduction des horaires d'ouverture au public ou transfert de cette activité à la commune, les Saint-Rémois n'ayant pas à contribuer par l'impôt au fonctionnement de La Poste, *société anonyme réalisant un bénéfice net de 513 millions d'Euros en 2014.*

La Poste préconise la création d'une Agence Postale Communale. Elle verserait une indemnité mensuelle à la commune ne couvrant bien évidemment pas toutes les charges de personnel permettant d'assurer les heures d'ouverture. En cas de maladie ou de simple congé, il faut un autre agent formé et habilité à manipuler des fonds, pour le remplacer le cas échéant. Le complément serait donc assuré par le budget communal, donc par l'impôt. La Poste dit s'engager à verser son indemnité pendant 9 ans reconductibles.

Mais qu'advierait-il de cet engagement en cas de privatisation plus poussée de cette entreprise qui reste publique, l'Etat étant son actionnaire majoritaire ?

De ce fait d'autres frais et d'autres responsabilités induites pour la commune, viennent se greffer concernant entre autres, le nettoyage et la sécurisation de locaux communaux dédiés à cette agence postale communale. Qui paiera ? La commune, donc les contribuables. La commune paie déjà l'entretien des locaux loués à l'entreprise La Poste pour une somme plus que modique (540 € par trimestre). Au départ du dernier receveur, il a fallu réaménager les locaux en investissant dans le chauffage du bureau et la rénovation totale du logement. Qui a payé ? La commune, donc les contribuables.

En tout état de cause, une Agence Postale Communale (APC), n'assurera jamais les mêmes services qu'un Bureau de Poste :

- Pour les opérations financières, le niveau des retraits d'argent est bien moindre.
- Les ouvertures de CCP ou de comptes épargne, ainsi que les modifications sur les coordonnées de ces comptes ne sont pas réalisables directement mais restent dépendants de la transmission au centre financier.
- Les APC ne rendent pas tous les services postaux et n'assurent pas certains produits « courrier » ou « colis » qui sont uniquement en option.

Saint-Rémy, commune idéalement située au regard des grands axes de circulation, est en plein développement. Les chiffres des trois derniers recensements de la population en attestent. Le Conseil Départemental de l'Allier va y installer son futur Centre Technique d'Equipement Routier dans le prolongement de la zone d'activités des Bats...

La Poste reste sourde à tous nos arguments même si nous avons rencontré à plusieurs reprises ses représentants, en pure perte. . Malgré l'engagement n°6 du Président de la République de garantir la présence des services publics locaux dans le monde rural, La Poste, entreprise publique, se désengage partout dans nos campagnes, à St-Rémy, Vendat, comme ailleurs. Il traduit ainsi une véritable stratégie globale car, après les campagnes, ce sont les villes qui sont maintenant concernées. La Poste, qui a déjà fermé plus de 7 000 bureaux en zone rurale durant la dernière décennie pour les transformer en agences postales communales ou en relais commerçants, s'apprête à passer à la vitesse supérieure. Ce sont près de 7 000 sites dans les villes moyennes, mais aussi à Bordeaux, Lyon ou même à Paris, qui pourraient disparaître d'ici à 2020.

Pour marquer notre désaccord, des courriers ont été envoyés au directeur départemental et au président de la Commission Départementale de Présence Postale. Nos conseillers départementaux et notre sénateur Claude MALHURET nous ont assuré de leur soutien en écrivant au directeur régional de La Poste et au président de la CDPPT. La pétition initiée par la municipalité, signée par 293 Saint-Rémois que nous remercions pour leur engagement, a été envoyée au directeur départemental. En tiendra-t-il compte ? Nous en doutons.

Cette réduction préfigure à n'en plus douter une prochaine fermeture définitive programmée du bureau saint-rémois...



BULLETIN D'INSCRIPTION A LA DICTEE DU 7 NOVEMBRE 2015 (centre socioculturel)

À déposer en Mairie ou en renvoyer par courriel à st.remy.mairie@wanadoo.fr

Nom _____ Prénom _____ Age _____

Nom _____ Prénom _____ Age _____

Nom _____ Prénom _____ Age _____

Participera - participeront à la dictée